



Termes de référence pour un  
groupe de travail mixte AIPCN-ICOMIA

## **Stockage de bateaux à terre (en cale sèche)**

### **1- Contexte**

Dans les pays à forte croissance de la navigation de plaisance il est de plus en plus difficile aujourd'hui pour les propriétaires de petits bateaux, qui préfèrent garder leur bateau sur l'eau plutôt que de le remorquer chez eux de trouver une cale d'un prix abordable . La moins grande disponibilité des accès à la mer pour les nouvelles marinas, la tendance à des monopoles pour les docks, la reconfiguration des ports à accueillir de grands navires, et des coûts plus élevés résultant de la location ou de la propriété d'un dock, sont des facteurs qui expliquent cette situation.

Des pratiques alternatives sont nécessaires d'urgence pour fournir des capacités de stockage pour les petits bateaux à moteur et voiliers. Un concept, qui gagne en popularité dans le monde, est le stockage des bateaux en cale sèche: les petits bateaux sont disposés dans des installations à terre d'où ils peuvent être facilement transférés à l'eau. En empilant les bateaux, moins d'emprise au sol est nécessaire que de maintenir les bateaux à flot ou de les le stationner sur des remorques.

En 1980, un article sur le stockage en cale sèche a été publié dans le Bulletin 37 appelé l'amarrage à sec des bateaux de plaisance ». Depuis lors, les bateaux ont gagné en poids et dimensions et des dispositifs d'empilement à sec se sont développés ainsi. Mais le plus important, la nécessité de réduire l'emprise de stockage à terre des bateaux s'est faite encore plus pressante.

## **2 - Objectif**

L'AIPCN et l'ICOMIA ont décidé de créer un groupe de travail conjoint pour étudier et faire un inventaire des systèmes d'empilements des bateaux à terre. Le principal objectif du groupe de travail est de produire des directives pratiques pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien de ce type d'installations de stockage à l'échelle mondiale.

## **3. Produit final**

L'AIPCN publiera ces recommandations assortie d'une revue des exemples pratiques les plus significatifs dans un rapport concis. Ces directives se concentreront sur les questions suivantes:

- 1) Stockage et manutention des bateaux
- 2) Mise à l'eau et récupération des bateaux
- 3) Accueil des bateaux et mouvements des utilisateurs
- 4) Matériel de stockage à sec
- 5) Stationnement des moteurs
- 6) Pompes des carburants et des déchets
- 7) Magasinage
- 8) Besoins en personnel

## **4. Approche**

Le groupe de travail fera un inventaire des systèmes de stockage grâce à des recherches sur l'Internet et aux publications disponibles. Le cas échéant un complément d'information sera demandé aux sociétés qui vendent ou qui fabriquent des docks secs ou les équiper. L'aide d'ICOMIA est fortement appréciée à cet égard.

## **5. Membres recommandés**

- 1) Concepteurs de marinas
- 2) Propriétaires de marinas
- 3) Concepteurs de matériel
- 4) Les propriétaires de bateaux

## **6. Pertinence pour les pays en transition**

La pénurie de zones de stockage se produit dans la pratique dans les pays développés, il est donc de peu d'intérêt pour les pays en transition.